

ce mot d'un mamelouck ministériel, jeté à la face de M. Goblet : "Jamais vous n'avez écrit rien de semblable !" Hélas ! non.

Ce langage est bien celui d'un doctrinaire intransigeant du scepticisme, appartenant à l'école révolutionnaire et philosophique du dix-huitième siècle, qui, fermée à toute notion du surnaturel, niant la divinité du Christ et de son Eglise, méconnaissant l'histoire, dédaigneuse de la tradition nationale, se refuse à reconnaître aucun autre droit à l'Eglise que le droit commun des simples citoyens, et qui, en 1792, a formulé sa doctrine dans la constitution civile du clergé. Voilà où aboutit le dogme révolutionnaire.

M. Denys Cochin a bien défini la situation quand il a dit, à la suite des déclarations ministérielles : "Cet *esprit nouveau* règne dans le pays, il ne règne pas encore dans l'administration." Et Edouard Drumont l'a mieux définie encore et plus malicieusement en écrivant dans la *Libre Parole* :

"Par un contraste singulier et qui peint bien l'imposture et l'incohérence de la politique présente, on verra ceci :

Le Gouvernement, qui se vante d'être laïque et qui ne se défend pas d'être athée, a trouvé tout simple que le Pape intervienne dans nos affaires, qu'il prenne la parole à la veille des élections. Le Gouvernement s'est honoré publiquement de l'adhésion qui lui était ainsi donnée du concours qui lui était accordé ; il a présenté cette intervention comme le triomphe de sa politique.

Le Ministère, s'il veut se sauver, sera obligé de désavouer ce pauvre Nonce qui, somme toute, n'a pas empiété sur le temporel et qui est resté absolument dans le domaine spirituel. Il dira en propres termes : "Nous admettons bien que le Pape se mêle de ce qui ne le regarde pas. Nous n'admettons pas qu'il se mêle de ce qui le regarde".

Qui ne voit l'absurdité d'une telle situation"

Heureusement pour sa tête, S. Em, le cardinal Rampolla est, non pas Nonce, mais secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Autrement il aurait pu payer cher la lettre suivante qu'il a écrite au comte Albert de Mun et qui aux yeux des puristes de l'école laïque, constitue un fier empiètement sur le domaine national et parlementaire :

Monsieur le comte,

A l'audience de ce matin, le Saint-Père m'a donné une commission fort agréable dont je ne veux pas tarder à m'acquitter. Sa Sainteté a lu le dernier discours que vous avez prononcé à la Chambre des députés, touchant la question sociale : Elle en a éprouvé une grande satisfaction et désire que vous en soyez informé.

La certitude que la voie que vous suivez est approuvée par le Saint-Père doit naturellement accroître votre courage et vous exciter à persévérer, de jour en jour, dans la même ligne de conduite.

Je suis assuré que cette communication vous sera agréable et, en